

NEW ORLEANS, LA. - 1918. CHEMINS DE FER. Mandeville, Madisonville et Ovington. STEAMER NEW ORLEANS.

ILLINOIS CENTRAL R.R. Services au vignoble et au commerce. CHEMIN DE FER LOUISVILLE & NASHVILLE.

PHARMACIE AMERICAIN. 225 Canal, angle Bassin. Grand assortiment.

THE NEW ORLEANS BEE. Daily Newspaper established on the 1st of September, 1827.

FEUILLETON. TRU-LES! GRAND ROMAN INEDIT. GEORGES MALDAQUE.

FEUILLETON. TRU-LES! (Suite). Elle fit encore du regard le tour de la vaste pièce.

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited. UNITED STATES OF AMERICA. CITY OF NEW ORLEANS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Les magnifiques navires de cette ligne.

OROWELL STEAMSHIP CO. POUR NEW YORK DIRECTEMENT. KNICKERBOCKER, Mercredi, 22 mars.

UNION NATIONAL BANK. DE LA Nouvelle-Orléans. A la clôture des affaires, le 31 décembre 1917.

LE FRANCO-LOUISIANAIS. JOURNAL HEBDOMADAIRE. PUBLICATION FONDÉE EN 1845.

CHARTER. Proclamation Annuelle de Quatre ans. Compagnie d'Assurances des Marchands.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article I. Le nom et le titre de cette corporation.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article II. Le siège de cette corporation.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article III. Le capital de cette corporation.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article IV. Les pouvoirs de la corporation.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article V. Les pouvoirs des directeurs.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article VI. Les pouvoirs des actionnaires.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article VII. Les pouvoirs des administrateurs.

STATUTS DE LA BANQUE DE PEUPLE. Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1917. Article VIII. Les pouvoirs des commissaires.

AVIS AUX OREANCIERS. ANNONCES JUDICIAIRES. ASSURANCES. Ving-tième Etat Annuel.

AVIS AUX OREANCIERS. ANNONCES JUDICIAIRES. ASSURANCES. Ving-tième Etat Annuel.

AVIS AUX OREANCIERS. ANNONCES JUDICIAIRES. ASSURANCES. Ving-tième Etat Annuel.

AVIS AUX OREANCIERS. ANNONCES JUDICIAIRES. ASSURANCES. Ving-tième Etat Annuel.

AVIS AUX OREANCIERS. ANNONCES JUDICIAIRES. ASSURANCES. Ving-tième Etat Annuel.